- pour établir le respect des critères de sélection. Les soumissionnaires doivent fournir ces éléments de preuve dans un délai de 14 jours calendrier suivant la demande du pouvoir adjudicateur.
- La présentation erronée, frauduleuse ou par négligence, de toute information requise afin de vérifier le respect des critères de sélection constituera une faute professionnelle grave.

b. Conditions de participation

i) Capacité économique et financière

Exigences minimales:

- Un chiffre d'affaires annuel moyen relatif aux prestations de maintenance préventive et corrective dans des immeubles du secteur tertiaire pour deux années depuis 2017 supérieur à 100.000 EUR hors TVA;
- Un résultat avant impôts positif en moyenne sur deux années depuis 2017;

Documents à fournir/Éléments de preuve

- Le soumissionnaire doit fournir une déclaration relative au chiffre d'affaires spécifique relatif à des prestations de maintenance préventive et corrective dans des immeubles du secteur tertiaire.
 Les déclarations présentées doivent être récentes, c'est-à-dire datées de moins de 3 mois avant la date de la publication de l'avis du présent marché.
- Le soumissionnaire doit fournir une copie des bilans financiers et des comptes de résultat ou d'autres pièces justificatives des trois derniers exercices disponibles faisant apparaître le bénéfice annuel avant impôts. Si les bilans financiers et les comptes de résultat font apparaître une perte moyenne sur deux années à partir de 2017, le candidat doit produire un document supplémentaire pour établir sa capacité économique et financière.

ii) Capacité technique

Exigences minimales

- Depuis 2017, le soumissionnaire doit avoir effectué au moins 3 marchés similaires dans des immeubles du secteur tertiaire ayant une surface minimale (en superstructure) de 4000 m2/bâtiment. Chaque marché doit inclure au moins 3 des techniques qui font l'objet du présent marché à savoir :
 - HVAC
 - électricité
 - détection incendie.
- Le soumissionnaire doit être enregistré comme entreprise en technique de froid en région de Bruxelles-Capitale.
- La liste des effectifs du soumissionnaire comprend au minimum:
 - a) 2 techniciens en électricité détenant une habilitation B4/B5,
 - b) 3 techniciens HVAC détenant une agréation PEB,
 - c) 1 technicien spécialisé en détection incendie,
 - d) 1 technicien spécialisé en électromécanique,